



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 14 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le jeudi quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de RAMBERVILLERS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard KELLER, Maire.

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice, suivant les prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, 2ème Partie, titre II, chapitre I, Organisation de la Commune.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Abdelkader ADJEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

PRESENTS : M. KELLER, Mme JOB, M. GERARD, Mme HAITE, M. DUGUE, Mme CHEVRIER-JANES, MM. HUSSON, THOMASSIN, Mme GASPERMENT, M. CAVERZASIO, Mme RATAIRE, M. LAYER, Mme DAVID, M. PARUS, Mme MÜLLER, M. CANDAU, Mme THALLER, M. ADJEL, Mmes MAZZA, GIMMILLARO, Mme LEBLOND; M., MICHEL

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. SOYEUR, Mme VILMAIN-VANEL, MM. POIROT, VALIN, Mme SEMPIANA.

ETAIENT ABSENTS: Mme LAHALLE, M. MARQUIS.

* * *

BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET GENERAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 24 Février 2011,

Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2010 délibéré le 24 Mars 2011,

Vu les travaux de la Commission de Finances réunie le 31 Mars 2011 et de la Commission des Travaux du 07 Avril 2011 sur le projet du Budget Primitif 2011,

Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire,

Après un débat dont les principales interventions ont été les suivantes :

- Monsieur Claude CAVERZASIO s'inquiète du départ en retraite ou en mutation de 5 agents qui ne sont pas remplacés. Monsieur le Maire indique

que les postes ont été étudiés et que la charge de travail sera répartie sur les autres agents.

- Toujours en ce qui concerne le personnel, Madame Martine GIMMILLARO reconnaît que le remplacement d'agents ne se justifie pas dans le cadre de la rigueur budgétaire. Toutefois elle demande si le poste au Syndicat d'Initiative sera renouvelé et si la transformation en Office du Tourisme est toujours à l'ordre du jour. Monsieur le Maire indique que le renouvellement de cette affectation ne peut se faire en l'état actuel des choses et que l'idée d'évolution vers un Office du Tourisme est ajournée.
- Madame Martine GIMMILLARO expose que dans le cadre figurant à la page 2 du Budget Général, intitulé « Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement » c'est une somme de 3.040.670 € qui figurait en 2008, 1.835.206 € en 2009, 1.462.438 € en 2010, puis plus que 794.711 € en 2011. Madame Martine GIMMILLARO fait remarquer que l'autofinancement est en baisse constante alors que les remboursements d'emprunts augmentent. Elle s'interroge sur la possibilité de conserver un équilibre budgétaire à l'avenir malgré l'augmentation conséquente des impôts l'année dernière.
- Madame Martine GIMMILLARO a remarqué qu'il n'y avait pas d'investissements prévus pour les écoles dans ce budget 2011. Elle demande si les gros travaux dans les écoles sont terminés. Monsieur le Maire indique qu'il y a toujours des besoins mais qu'après 15 années d'investissements une bonne remise à niveau a été faite. Madame Francine JOB, Adjointe chargée des affaires scolaires indique que les blocs sanitaires des deux écoles Jules Ferry nécessitent une réfection mais qu'il a été choisi d'ajourner.
- Madame Martine GIMMILLARO indique que l'opération 229 concernant l'aménagement de l'accès de la garderie du Parmoulin avait disparu de ce budget 2011. Monsieur le Maire répond que cette opération est ajournée.
- Madame Martine GIMMILLARO expose que dans l'opération 069 « Acquisition de terrains et d'immeubles » rien n'est prévu au budget 2011. A ce sujet elle demande si le Conseil Municipal peut avoir une explication sur l'acquisition du bâtiment de la rue Clémenceau. Monsieur le Maire relate le déroulement de cette affaire avec l'étude du CAUE, l'OPAC des VOSGES qui a renoncé à l'aménagement du bloc d'immeubles et l'avis positif de la SEV de SAINT-DIE-DES-VOSGES sur la nécessité de revitaliser la rue Clémenceau par un aménagement du tissu immobilier global. Monsieur le Maire explique que pour le moment seul l'aménagement des logements de cet immeuble sera réalisé. Madame Martine GIMMILLARO fait remarquer que cette acquisition a été faite à un montant supérieur à l'estimation du service des Domaines. Elle demande par ailleurs si le Café des Sports appartient à la Ville. Monsieur le Maire confirme qu'après jugement cet immeuble est bien propriété communale.
- A propos du budget annexe de l'énergie photovoltaïque, Madame Martine GIMMILLARO demande quand les premières recettes de la vente d'électricité sont escomptées. Monsieur le Maire envisage ces recettes pour 2011 puisque l'installation sera opérationnelle. Madame Martine GIMMILLARO estime que le montant inscrit en recettes n'est pas sincère car il n'y aura pas de production sur l'année entière et elle pense que le budget général devra abonder ce budget annexe.
- En conclusion de ses interventions, Madame Martine GIMMILLARO évoque l'encours de la dette. Sur les 3,5 millions d'euros d'emprunt prévus au budget 2011, 1,5 million d'euros seront faits pour les restes à réaliser, c'est à dire pour des travaux inscrits au budget de l'année 2010, ce qui représente 255 € d'endettement par habitant en plus de l'encours actuel. Pour 2011, après que Monsieur le Maire ai confirmé l'engagement cette année des travaux de la

2ème tranche du Centre Technique Municipal et de la Place Emile Drouël, Madame Martine GIMMILLARO indique que les 2 millions d'emprunt vont représenter 340 € d'endettement par habitant. L'emprunt contracté pour le photovoltaïque à hauteur d'un million va encore aggraver l'encours de la dette de 178 € par habitant. Madame Martine GIMMILLARO estime que ces chiffres changent tout dans l'endettement de la Commune.

- Monsieur le Maire indique que le remboursement de certains emprunts va s'achever. Madame Martine GIMMILLARO le reconnaît mais cela ne se fera qu'en fin d'année.
- Monsieur le Maire demande si on doit comparer la dette des Rambuvetais avec celle d'autres Vosgiens. Madame Martine GIMMILLARO estime que non.
- Monsieur le Maire reconnaît des investissements en dent de scie au fil des années mais indique que ces investissements reflètent les ambitions de la collectivité.
- Un débat a ensuite lieu sur le dégagement possible de l'autofinancement pour le budget 2012.
- Monsieur Jean-Luc GERARD, Adjoint, évoque les investissements du Conseil Général notamment pour les zones de DAMBLAIN et REMOMEIX. Madame Martine GIMMILLARO rappelle son vote au sein de l'assemblée départementale sur ce sujet.
- Madame Martine GIMMILLARO estime que les conseillers municipaux n'ont pas eu le choix des investissements.
- Madame Martine GIMMILLARO demande si les écoles sont équipées de tableaux interactifs. Madame Francine JOB, Adjointe chargée des affaires scolaires répond par la négative. Madame Martine GIMMILLARO regrette ce manque d'équipement pour une ville qui a deux « @ ».
- Madame Martine GIMMILLARO demande si dans le projet de la Place Emile Drouël la réfection de l'esplanade de la médiathèque est prévue. Monsieur le Maire et Madame Francine JOB indiquent que ces travaux sont en option dans le projet mais qu'ils ne sont pas prévus financièrement.
- Madame Francine JOB, Adjointe, revient sur les choix des investissements. Elle estime que ceux-ci font vivre l'activité de la Ville et que certains travaux d'entretien ne redonnent pas le même impact sur la Ville en précisant que l'investissement c'est pour l'avenir. Elle évoque enfin les investissements dans les écoles.

Après en avoir délibéré,

VOTE, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE, le Budget Primitif de l'Exercice 2011 - Budget Général, arrêté aux chiffres ci-après :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 7.695.832,18 Euros

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 6.353.667,14 Euros

* * *

BUDGET ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2011 - BATIMENT INDUSTRIEL - "ACT DIFFUSION"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 24 Février 2011,

Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2010 délibéré le 24 Mars 2011,

Vu les travaux de la Commission de Finances réunie le 31 Mars 2011 et de la Commission des Travaux du 07 Avril 2011 sur le projet du Budget Primitif 2011,

Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité le Budget Primitif de l'Exercice 2011 - Budget Général, arrêté aux chiffres ci-après :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 72.325,11 Euros

* * *

BUDGET ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2011 - BATIMENT INDUSTRIEL - "VOSGIENNE DE SABLAGE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 24 Février 2011,

Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2010 délibéré le 24 Mars 2011,

Vu les travaux des Commissions des Finances et des Travaux réunies les 31 Mars 2011 et 07 Avril 2011 sur le projet du Budget Primitif 2011,

Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'Exercice 2011 - Budget annexe - Bâtiment Industriel - "VOSGIENNE DE SABLAGE" arrêté aux chiffres ci-après :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 274.455,02 Euros

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 274.445,02 Euros

* * *

BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE - ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 24 Février 2011,

Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2010 délibéré le 24 Mars 2011,

Vu les travaux des Commissions des Finances et des Travaux réunies les 31 Mars 2011 et 07 Avril 2011 sur le projet du Budget Primitif 2011,

Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VOTE, Par 22 voix POUR,
Par 4 voix CONTRE,
1 Abstention,

le Budget Primitif de l'Exercice 2011 - Budget annexe – Énergie Photovoltaïque
arrêté aux chiffres ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 65.772,17 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 1.144.774,70 Euros

* * *

BUDGET PRIMITIF 2011-BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire délibéré au cours de la séance du 24 Février 2011,

Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2010 délibéré le 24 Mars 2011,

Vu les travaux des Commissions des Finances et des Travaux réunies les 31 Mars 2011 et 07 Avril 2011 sur le projet du Budget Primitif 2011,

Entendu le rapport de présentation du Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité le Budget Primitif de l'Exercice 2011 - Budget annexe –
Assainissement arrêté aux chiffres ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 852.772,84 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 693.305,95 Euros

* * *

BUDGET PRIMITIF 2011 - IMPOTS LOCAUX 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2010/39 DGS en date du 1er Avril 2010, le Conseil Municipal a voté le produit fiscal attendu pour **2011** à la somme de **4.127.171 €** se répartissant en 2.007.793 € au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâti et non bâti, et une somme de 2.119.378 € au titre de la compensation relais 2010. Le Conseil Municipal, dans cette même délibération a fixé les taux suivants :

* Taxe d'habitation	15,60 %
* Foncier bâti	22,99 %
* Foncier non bâti	29,50 %
* Taux relais de cotisation foncière des entreprises (CFE)	11,59 %

La mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale qui a été présentée au Conseil Municipal du 24 Février 2011 a modifié très profondément la nature des recettes fiscales des collectivités territoriales ainsi que les taux des taxes. L'état 1259 qui a été notifié à la Ville le 29 Mars 2011 tient compte de ces modifications. Cet état 1259 ainsi que des tableaux comparatifs des évolutions des bases, des taux et des produits ont été présentés aux membres de la Commission des Finances lors de leur réunion du 31 Mars 2011. Ces documents ont été joints à la note d'information de la présente séance pour les Conseillers Municipaux n'ayant pas assisté à la Commission des Finances.

Après avis de la dite Commission des Finances il est proposé de maintenir pour 2011 les taux de référence communaux 2010 issus de la réforme, à savoir :

- Taxe d'habitation **25,22 %**
- Taxe Foncière (bâti) **22,99 %**
- Taxe Foncière (non bâti) **30,93 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises **19,33 %**

Ces taux, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2011 donneraient un produit attendu de **3.010.792 €**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le produit fiscal et les taux des 4 taxes pour l'exercice 2011.

Monsieur Dominique CANDAU demande des explications sur le taux de 25,22 % de taxe d'habitation et notamment sur la présentation qui sera faite dans la feuille d'impôts. Monsieur le Maire indique qu'il s'est également préoccupé de cette présentation mais qu'actuellement il ne dispose d'aucune précision.

Monsieur Edouard PARUS demande si une modification du montant de la feuille d'impôts sera constatée. Monsieur le Maire indique que si toutes les collectivités prélevant l'impôt maintiennent leurs taux au niveau de 2010, il ne devrait pas y avoir de changement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Budget Primitif 2011 voté ce jour,
Vu l'Etat 1259 COM,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le produit fiscal attendu à la somme totale de **3.010.792 €**

FIXE les taux des 4 taxes pour l'année 2011, comme suit :

- Taxe d'habitation..... **25,22%**
- Taxe foncière sur le Foncier bâti..... **22,99 %**
- Taxe foncière sur le Foncier non bâti..... **30,93 %**
- Taux relais de cotisation foncière des entreprises (CFE)..... **19,33 %**

et PRECISE que les taux précités seront inscrits dans les cases correspondantes de l'Etat 1259 COM.

* * *

BUDGET PRIMITIF 2011 – SUBVENTION AU C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 1er Avril 2010, le Conseil Municipal a voté une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 325.000 € au titre de l'exercice 2010.

Pour l'exercice 2010, 325.000 € avaient été alloués au C.C.A.S en raison du rattrapage de l'année de décalage de facturation des repas livrés par la Ville pour la Résidence « Les Lilas » et le portage de repas à domicile. En résumé, les repas livrés de Janvier 2009 à fin Novembre 2010 ont été facturés au CCAS au cours de l'année 2010.

Pour le Budget Primitif 2011, c'est une somme de 192.000 € qui est demandée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de cette subvention de 192.000 € au CCAS, ceci au titre de l'exercice 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu sa délibération du 17 Février 2005 allouant au CCAS une subvention de 196.000 euros pour l'année 2005,

Vu sa délibération du 24 Novembre 2005 allouant au CCAS une subvention complémentaire de 40.000 euros pour l'année 2005,

Vu sa délibération du 2 Mars 2006 allouant au CCAS une subvention de 180.000 euros pour l'année 2006,

Vu sa délibération du 1er Mars 2007 allouant au CCAS une subvention de 190.000 euros pour l'année 2007,

Vu sa délibération du 28 Février 2008 allouant au CCAS une subvention de 190.000 euros pour l'année 2008,

Vu sa délibération du 26 Mars 2009 allouant au CCAS une subvention de 190.000 euros pour l'année 2009,

Vu sa délibération du 1er Avril 2010 allouant au CCAS une subvention de 325.000 euros

pour l'année 2010,

Vu le Budget Primitif 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 192.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de RAMBERVILLERS pour l'exercice 2011.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Article 657362 du Budget Primitif 2011.

* * *

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – 2ème TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2011, au cours de la présente séance une somme de 1.715.561,92 € a été inscrite au titre de l'Aménagement des Services Techniques Municipaux - 2ème Phase (opération n°238)

Il précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par Monsieur le Député de la circonscription, ceci au titre de la réserve parlementaire.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de subvention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Budget Primitif 2011,

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention au plus fort taux auprès de Monsieur le Député de la circonscription, ceci au titre de la réserve parlementaire dans le cadre de l'Aménagement des Services Techniques Municipaux - 2ème Phase.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter cette subvention et de présenter le dossier correspondant.

* * *

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – DESAMIANTAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par circulaire n°31/2011 en date du 1er Avril 2011 Monsieur le Préfet des Vosges présente les modalités d'attribution des subventions qui peuvent être obtenues au titre de la nouvelle Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), dotation créée par la Loi de Finances pour 2011 et issue de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement et de la Dotation de Développement Rural.

Dans les catégories d'opérations éligibles à la D.E.T.R pour 2011 figurent les travaux de désamiantage des bâtiments communaux. Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que dans les opérations inscrites au budget primitif 2011, et plus particulièrement au titre de l'aménagement de la 2ème tranche du Centre Technique Municipal, des travaux de désamiantage sont prévus (Opération n°238). Le montant de ces travaux est estimé à 95.000 Euros.

Ces travaux étant donc susceptibles d'être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans la catégorie « Sécurité – Travaux de désamiantage des bâtiments communaux », il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de subvention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la circulaire n° 31/2011 en date du 1er Avril 2011 de Monsieur le Préfet des Vosges afférente à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R),
Vu le projet présenté,
Vu le Budget Primitif 2011,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention au titre de la D.E.T.R pour les travaux de désamiantage de la 2ème tranche d'aménagement du Centre Technique Municipal.

* * *

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – PLACE EMILE DROUËL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 31 Août 2006, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention de la Région Lorraine pour l'aménagement de la Place Emile Drouël. Cette demande avait reçu un avis favorable et une subvention de 20.000 € avait été attribuée à la Ville. Toutefois les travaux n'ayant pas reçu un commencement d'exécution avant le 31 Décembre 2010, cette subvention est devenue caduque. Il convient donc de solliciter une nouvelle subvention auprès de la Région Lorraine.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de subvention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la délibération du 31 août 2006,
Vu le Budget Primitif 2011,
Vu le projet présenté,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention au plus fort taux auprès de la Région Lorraine au titre de l'aménagement de la Place Émile Drouël.

* * *

FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR - TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT SOCIETE C.A.G.E.S

Monsieur le Maire expose que par lettre en date du 14 Janvier 2011, Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques des Vosges demande l'admission en non valeur d'une taxe locale d'équipement de 405 € mise en recouvrement par la Trésorerie de Gérardmer, chargée du recouvrement des taxes d'urbanisme pour l'ensemble du département. Cette somme représente une taxe d'urbanisme due par la SA C.A.G.E.S de 70800 - SAINT LOUP SUR SEMOUSE, ayant obtenu un permis de construire pour son magasin sis 9, rue du Docteur Lahalle.

Cette société ayant été placée en liquidation judiciaire en date du 04 Février 2003 cette taxe est devenue irrécouvrable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette admission en non valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Budget Primitif 2011,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADMET, à l'unanimité, en non valeur la somme de 405,00 € provenant d' une taxe d'urbanisme due par la SA C.A.G.E.S de 70800 - SAINT LOUP SUR SEMOUSE, ayant obtenu un permis de construire pour son magasin sis 9, rue du Docteur Lahalle.

PRECISE que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2011– Article 654 «Pertes sur créances irrécouvrables».

* * *

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RECONSTRUCTION DE BATIMENTS DU SERVICE D'INCENDIE DU SECTEUR DE RAMBERVILLERS - PARTICIPATION FINANCIERE POUR 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Reconstruction de Bâtiments du Service d'Incendie du Secteur de Rambervillers a fixé, par délibération en date 05 Avril 2011, la participation de la Ville de Rambervillers, pour l'année 2011, à la somme de 38.265,50 €.

Pour 2010, le Conseil Municipal avait décidé que la participation serait prise en charge par le budget communal

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le mode de prise en charge, à savoir l'imputation sur le budget communal ou la fiscalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la délibération du comité syndical en date du 5 Avril 2011,
Vu le Budget Primitif 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de prendre en charge sur le Budget Primitif 2011 la participation de la Commune aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Reconstruction de Bâtiments du Service d'Incendie du Secteur de Rambervillers pour un montant de 38.265,50 €.

* * *

SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES – PARTICIPATION FINANCIERE POUR 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges a fixé, par délibération en date 22 Février 2011, la participation financière annuelle des communes adhérentes à 0,34 € par habitant plus un forfait de 50 € par commune. La participation financière de la Ville de Rambervillers s'élève donc, pour l'année 2011, à la somme de 2.051,58 €.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le mode de prise en charge, à savoir l'imputation sur le budget communal ou la fiscalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Syndicat Mixte en date du 22 Février 2011,

Vu le Budget Primitif 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de prendre en charge sur le Budget Primitif 2011 la participation de la Commune aux dépenses du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges pour un montant de 2.051,58 €.

* * *

PERSONNEL TERRITORIAL – TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre la nomination d'agents suite à des avancements de grade, il convient de transformer des postes comme suit :

A compter du 1^{er} Mai 2011

. Un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

. Un poste de rédacteur principal à temps complet en un poste de rédacteur chef à temps complet.

. Un poste d'agent de maîtrise à temps complet en un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

. Un poste d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe à 31 H 30/35^{ème} en un poste d'A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe à 31 H 30/35^{ème}.

A compter du 1^{er} Juin 2011

. Un poste de chef de service de police de classe normale à temps complet en un poste de chef de service de police de classe supérieure à temps complet.

Il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces transformations de postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de transformer les postes suivants à compter du 1^{er} Mai 2011 :

. Un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

. Un poste de rédacteur principal à temps complet en un poste de rédacteur chef à temps complet.

. Un poste d'agent de maîtrise à temps complet en un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

. Un poste d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe à 31 H 30/35^{ème} en un poste d'A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe à 31 H 30/35^{ème}.

A compter du 1^{er} Juin 2011

. Un poste de chef de service de police de classe normale à temps complet en un poste de chef de service de police de classe supérieure à temps complet.

* * *

EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N°3

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 Septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé avec la Société IDEX, un marché pour l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux pour **une durée de 5 ans** et pour les montants suivants :

- Prestation fourniture d'énergie **P1** (MT) : 1.141.425,00 € TTC (soit 228.285,00 € par an)

- Prestation exploitation et maintenance **P2** : 142.275,00 € TTC (soit 28.455,00 € par an)

- Prestation garantie totale **P3** : 64.165,00 € TTC (soit 12.833,00 € par an)

- Prestation garantie totale **P3/2** : 414.241,54 € TTC (soit 82.848,31 € par an).

Un premier avenant a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 05 novembre 2009 afin de définir le montant de fins de travaux sur les différents sites de la Commune. Un avenant n°2 a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2010 suite aux modifications apportées sur les installations thermiques des bâtiments communaux.

La garderie « les p'tits loups » ayant fait l'objet d'un transfert des biens immeuble et meubles entre la Ville de Rambervillers et la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers lors de la séance du Conseil Municipal du 01 Avril 2010, un

avenant n°3 s'est révélé nécessaire afin de supprimer les prestations P1, P2 et P3 et P3/2 relatives à ce poste.

Les modifications financières du marché sont détaillées dans le projet d'avenant qui a été joint à la note d'information de la présente séance.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cet avenant et à l'autoriser à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du 4 Septembre 2008,

Vu l'avenant n°1 du 05 Novembre 2009,

Vu l'avenant n°2 du 16 Décembre 2010,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant n°3 à passer avec la Société IDEX suite aux modifications apportées sur les installations thermiques des bâtiments communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

* * *

FONCIER – CESSION DES PARCELLES BB 135 ET A 1482 A LA SOCIETE FRAMATEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2011/06 – DGS du 24 Février 2011 par laquelle il a décidé de céder la parcelle de terrain communal cadastrée Section BB n° 110 à la Société FRAMATEC ceci pour le prix de 5 € le mètre carré. Il indique à ses collègues que par courrier en date du 13 Avril 2011 Monsieur PISANI, Directeur de la Société FRAMATEC, souhaite acquérir les parcelles appartenant à la Commune de RAMBERVILLERS, cadastrées section BB n° 135 d'une contenance de 3 a 62 ca sur le territoire de la Commune de RAMBERVILLERS et section A n°1482 d'une contenance de 8 a 45 ca sur le territoire de la Commune de BRU. Monsieur le Maire précise que la vente de ces deux parcelles, voisines de la parcelle cadastrée section BB n° 110 pourrait s'effectuer dans les mêmes conditions que la vente de la dite parcelle BB n° 110 soit 5 euros le mètre carré.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la cession de ces parcelles à la Société FRAMATEC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu sa délibération n°2011/06 – DGS du 24 Février 2011,

Vu la demande de la Société FRAMATEC en date du 13 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de céder la parcelle cadastrée section BB n° 135 d'une superficie de 362 m², sise sur le territoire de la Commune de RAMBERVILLERS, ainsi que la parcelle cadastrée section A n° 1482 d'une superficie de 845 m², sise sur le territoire de la Commune de BRU, à la SAS FRAMATEC de 88000 – DINOZE.

FIXE le prix de cession de ces deux parcelles à la somme de 5 € le mètre carré, soit un montant de 1.810 € pour la parcelle BB n° 135 et un montant de 4.225 € pour la parcelle A n° 1482.

DESIGNE Maîtres PEROT et WEISDORF, Notaires à RAMBERVILLERS, pour la rédaction de l'acte à intervenir.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces afférentes à cette cession.

* * *

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE RAMBERVILLERS-MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire indique que par courrier en date du 25 Mars 2011, reçu le 05 Avril 2011, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts adoptée par le Comité Syndical au cours de sa réunion du 03 Décembre 2010.

Cette modification porte sur l'article 3 des statuts, relatif au siège social, qu'il conviendrait de modifier suite au transfert du secrétariat du Syndicat qui se trouve désormais au 1, rue de la Faïencerie à Rambervillers et non plus en Mairie de Rambervillers.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Comité du Syndicat des Eaux de la Région de Rambervillers en date du 03 Décembre 2010,

Vu le courrier en date du 25 Mars 2011 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la modification de statuts proposée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers, qui est la suivante : modification de l'article 3 des statuts, relatif au siège social, désormais au 1, rue de la Faïencerie à Rambervillers et non plus en Mairie de Rambervillers.

* * *

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe ses collègues de l'attribution par le Conseil Général des Vosges d'une subvention de 70 € à l'École Élémentaire Jules Ferry, pour financer le déplacement effectué le 21 Février 2011 à la forteresse médiévale de Châtel-sur-Moselle.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, sauf urgence ou imprévu de dernière minute, les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal seront les suivantes :
 - Jeudi 26 Mai 2011 : Tarifs
 - Jeudi 23 Juin 2011 : Subventions
- Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une visite de la nouvelle serre au Centre Technique Municipal aura lieu le Samedi 07 mai 2011 à partir de 9 heures. Inscription au préalable auprès de Catherine PAYEUR.
- Monsieur le Maire remercie les fonctionnaires qui, d'une part ont contribué efficacement à l'élaboration du budget primitif 2011, et d'autre part feront des efforts pour mettre en œuvre cette rigueur budgétaire.
- Madame Gisèle CHEVRIER-JANES informe ses collègues de l'ouverture du Camping à partir du Vendredi 22 Avril 2011. Elle précise également qu'à partir de l'année prochaine, celui-ci ouvrira à partir de la Foire aux Têtes de veau car des demandes d'hébergement sont enregistrées pour cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Abdelkader ADJEL

Gérard KELLER